

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec dûment convoquée, tenue par conférence téléphonique, à Québec, le 17 juillet 2012 à 10 h.

Sont présents :

M. François Picard, conseiller à la Ville de Québec
M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
Mme Anne Ladouceur, conseillère à la Ville de Lévis

Sont absents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
Mme Myriam Poulin, le secrétaire
M. Claude Hallé, adjoint à la direction générale et trésorier

Ouverture de la séance

En l'absence du président, M. François Picard, membre du comité exécutif de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2012-85

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Après discussion, il est convenu de retirer le point 3a)2 : Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable

Adoptée à l'unanimité

Projets de mise en œuvre du PMAD – Trame verte et bleue

Résolution n° E-2012-86

- Autoriser le directeur général à transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) les documents relatifs à la trame verte et bleue pour le suivi administratif et en vue de faire rapport au prochain comité exécutif;
- Recommander au conseil d'accepter la convention à intervenir avec le MAMROT et d'autoriser le président et le secrétaire à signer cette convention.

Référence : Rapport décisionnel du 17 juillet 2012

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Conseiller(ère) en environnement - nomination

Résolution n° E-2012-87

- Autoriser l'embauche de M. Alexandre Bélanger, à titre de conseiller en environnement, pour une durée de près de 3 ½ ans. Son entrée en fonction est prévue le 20 août 2012 et son contrat de travail prendra fin le 30 décembre 2015;
- Le salaire de l'employé est fixé à [REDACTED] accompagné des avantages sociaux accordés au personnel de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 17 juillet 2012

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Poste de directeur à l'aménagement du territoire

Résolution n° E-2012-88

- Autoriser la direction générale de la CMQ à procéder à un appel de candidatures, afin de pourvoir le poste de directeur à l'aménagement du territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 17 juillet 2012

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

-3-

Les résolutions E-2012-85 à E-2012-88 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) FRANÇOIS PICARD

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN

SECRETÁIRE